



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service Environnement  
Unité Patrimoine naturel et chasse**

**CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRETE**  
autorisant le Groupement Forestier des Balguerries à créer une voie forestière pour permettre l'accès des camions grumiers et la création de deux places de dépôt, dans le cadre de l'amélioration de la desserte de sa propriété forestière, commune de Roquiague, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement.

### **CONCLUSION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Le projet d'arrêté autorisant le Groupement Forestier des Balguerries à créer une voie forestière pour permettre l'accès des camions grumiers et la création de deux places de dépôt, dans le cadre de l'amélioration de la desserte de sa propriété forestière sur la commune de Roquiague, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement a été soumis à la consultation du public du 15 novembre 2022 au 30 novembre 2022 inclus (15 jours) sur le site de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques  
Le public n'a déposé aucune observation.

La décision, conforme au projet d'arrêté soumis à la consultation du public, d'autoriser le Groupement Forestier des Balguerries à créer une voie forestière pour permettre l'accès des camions grumiers et la création de deux places de dépôt, dans le cadre de l'amélioration de la desserte de sa propriété forestière sur la commune de Roquiague, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement, a été signée par le Directeur départemental des territoires et la mer, le 5 décembre 2022, et modifié le 8 décembre 2022

Arrêté préfectoral n°64-2022-12-05-00016 du 5 décembre 2022

modifié par

Arrêté préfectoral n°64-2022-12-008-00003 du 8 décembre 2022